



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE PROTECTION CONTRE LA HOULE DU FORT BOYARD

DU JEUDI 2 MAI 2024 À 9H AU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 À 17h

1. CONTEXTE DE LA CONCERTATION

En application des articles L121-15-1 et suivants du Code de l'environnement et des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Département de la Charente-Maritime réalise une concertation préalable volontaire en vue d'informer sur le contexte, les enjeux et de présenter le projet de protection. Cette concertation permettra de recueillir les observations du public et de répondre à ses interrogations sur le projet, ses caractéristiques et les conditions de sa réalisation.

2. OBJECTIFS DU PROJET

Le Département de la Charente-Maritime est maître d'ouvrage du projet de protection contre la houle du fort Boyard. Ce projet a pour objectif de protéger le fort Boyard en reconstruisant l'éperon en amont et son havre d'accostage du côté de la vigie afin de préserver le fort face aux fortes expositions, aux attaques de la houle et aux franchissements importants.

3. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Il appartient au Département de la Charente-Maritime de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation qui aura lieu du 2 mai 2024 à 9h au 27 septembre 2024 à 17h.

Ainsi, des temps de rencontre et d'échanges sont organisés :

- Une exposition à la Maison de la Charente-Maritime (85 boulevard de la République 17000 LA ROCHELLE) Du 2 au 27 mai 2024 - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Une conférence avec la présence de Philippe Lafon le 14 mai 2024 à 18h à la Maison de la Charente-Maritime. (85 boulevard de la République 17000 LA ROCHELLE)

- Une réunion publique en septembre 2024 sur la Commune de Fouras

- Un dossier de concertation est mis à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation :

À la Maison de la Charente-Maritime (85 boulevard de la République 17000 LA ROCHELLE) Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

À la mairie de l'Île d'Aix Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h

À la mairie de Fouras (Place Charles Lenoir 17350 FOURAS) Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30

À la mairie de Saint-Georges-d'Oléron (Rue de la république 17190 ST-GEORGES-D'OLÉRON) Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h15

En ligne sur les sites Internet suivants :
charente-maritime.fr
sauvonslefortboyard.fr

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra déposer ses contributions écrites par les moyens suivants mis à disposition :

Un registre dématérialisé : sauvonslefortboyard.fr

Une adresse courriel :
sauvonslefortboyard@charentemaritime.fr

Un registre papier sur les sites disposant du dossier de concertation.

Un bilan de la concertation préalable sera rédigé exposant les résultats.

Ce bilan sera alors soumis à l'approbation de la Commission permanente et publié sur le site internet du Département : charente-maritime.fr

